



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents	12
- Ayant pris part :	14

L'an deux mille vingt-deux et jeudi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

03/02/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET.

Date d'affichage

03/02/2023

Excusés représentés : M. Jean-Pierre LESCURE représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE.

Absents excusés : M. Jean-François COMBELLES, Mme Pascale BARNALÉGRAND et M. Raoul de RUS.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2023-01 : Rénovation Centre-Bourg – Plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de MONTREDON LABESSONNIE va engager la réhabilitation de la traverse sur Centre Bourg sur RD 63 (Route de Réalmont) et la Grand Rue (RD 89). Ces travaux s'inscrivent dans la démarche du Contrat Bourg Centre engagée avec la Région Occitanie.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de cette opération, la Commune de MONTREDON-LABESSONNIE a passé un contrat de co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Centre Tarn afin que puissent être réalisés les travaux sur les réseaux humides relevant de sa compétence (réseau d'assainissement d'eaux usées et d'adduction d'eau potable).

Toutefois, à ce titre, la Communauté de Communes Centre Tarn sollicitera directement les subventions liées aux travaux relevant de sa compétence.

Par ailleurs, pour les travaux portant sur une Route Départementale, la Commune demandera une participation du Conseil Départemental du Tarn.

Le coût de l'opération globale se montent à 2 331 556,00 € H.T. répartis comme suit :

Part communale : 1 788 120,00 € H.T.

Part Intercommunale : 543 436,00 € H.T.

ETAT	<i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local</i>	207 328,00 €
REGION	<i>Dispositif Contrat de Bourg Centre Plafonné à 100 000, 00 € HT</i>	100 000,00 €
DEPARTEMENT DU TARN		
	<i>Contrat Atout Tarn</i>	207 328,00 €
	<i>Amende de Police</i>	21 000,00 €
COMMUNE DE MONTREDON LABESSONNIE		
	<i>Auto-financement</i>	1 252 464,00 € H.T.

Il convient d'adopter ce plan de financement et de donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour déposer au nom de la Commune ou par délégation à la SEM THEMELIA les dossiers de demande de subventions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean MARTINEZ



Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

